



Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 26 juin 2023

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil général, à 20h00, est ouverte et présidée par M. Emile Dubois, Président.

Ordre du jour :

1.	Appel	2
2.	Procès-verbal de la séance du 24 avril 2023 - correspondance	3
3.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2022.....	3
4.	Rapport de gestion et comptes 2022.....	3
5.	Nomination du Bureau du Conseil général pour la période 2023 – 2024 (selon art. 15 RGC) :	9
6.	Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres).....	10
7.	Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Cercle scolaire secondaire de Colombier et environs (CESCOLE), en remplacement de M. Davide Maurer, démissionnaire	10
8.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la nomination de l'organe de révision pour la période 2023-2025	10
9.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 770'000.00 pour la stabilisation du versant Marfaux	11
10.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 191'000.00 pour la réfection du Chemin des Rochettes....	12
11.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 500'000.00 ayant pour objet la réfection de la toiture et l'isolation thermique ainsi que la pose de panneaux solaires pour le bâtiment rue O.-Huguenin 13 ..	13
12.	Rapport d'information du comité scolaire au Conseil intercommunal relatif aux infrastructures scolaires du cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE)	15
13.	Interpellations	16
14.	Informations du Conseil communal	16
15.	Information concernant le projet de fusion.....	16
16.	Questions	17

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il demande à l'assemblée de bien vouloir éteindre les appareils téléphoniques ou de les mettre en « mode avion ».

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 37 membres suivants :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Atchade Kolawolé (PLR) | 20. Koller Jenny (VEL) |
| 2. Barrabas Romain (VEL) | 21. Kneubühler Jean-Pierre (PLR) |
| 3. Belgrano Martine (VEL) | 22. Lüthi Paul (PS) |
| 4. Bigler Stefan (VEL) | 23. Lüthi Philippe (PS) |
| 5. Böhm Jean-Daniel (PLR) | 24. Marti Myriam (PLR) |
| 6. Buschini Claude (PLR) | 25. Paz Ruiz Sandro (PLR) |
| 7. Buschini Elvira (PS) | 26. Pedimina Pascal (PLR) |
| 8. Chapuisod Nathalie (PLR) | 27. Petermann Jean-Michel (PLR) |
| 9. Ciullo Silfrido (PS) | 28. Piscopiello Cosimo (PS) |
| 10. Da Silva Helder (PLR) | 29. Preisig-Ducommun Pascale (PLR) |
| 11. De Reynier Quentin (PLR) | 30. Prince Rosenfeld Catherine (VEL) |
| 12. De Reynier Thibault (PLR) | 31. Rosselet Steven (VEL) |
| 13. Dubois Emile (VEL) | 32. Rousseau Nicolas (PS) |
| 14. Dubois Romain (PS) | 33. Sandoz Alain (PS) |
| 15. Dubois Yann (PLR) | 34. Theurillat Michèle (VEL) |
| 16. Durgnat Lopez Carole (VEL) | 35. Vicario Fabio (PLR) |
| 17. Facchinetti Danilo (PLR) | 36. Vogel Oberlin Christiane (PS) |
| 18. Geiser Blaise (PLR) | 37. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |
| 19. Keller Stéphane (PLR) | |

4 membres sont excusés : Gontier Marie (VEL), Renevey Virgyl (PS), Twerenbold Damian (PS), Vaudroz Patrick (PLR).

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 19.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Luigi D'Andrea (VEL), Président ; Gilles de Reynier (PLR), Vice-président ; Marisa Braghini (PLR), Secrétaire ; Rita Piscopiello (PS) et Jean-Michel Buschini (PS), Membres.

Avant d'ouvrir les débats, le Président propose une modification de l'ordre du jour. Il demande d'ajouter un point, après la nomination de la Commission de gestion et des finances, pour nommer un membre au Syndicat intercommunal du Cercle scolaire secondaire de Colombier et environs (CESCOLE), en remplacement de M. Davide Maurer, démissionnaire. Cela semble opportun car ce syndicat se réunira très probablement avant la prochaine séance du Conseil général.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2023 - correspondance

Au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Les correspondances concernant les démissions de MM. De Guglielmo et Maurer ont été mises sur ECHO. Chaque membre du Conseil général a pu en prendre connaissance.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2022

Mme R. Piscopiello (CC) : Voilà, comme chaque année, nous nous retrouvons face à ce rapport. Nous reportons les montants des investissements qui n'ont pas été complètement utilisés et nous pouvons le faire parce que nos résultats sont bons. Afin de ne pas perdre cette capacité d'investissement, nous vous proposons de reporter une première réserve de CHF 2'622'675.35. Dans ce montant, les soldes des années précédentes sont aussi compris.

Dans ce même rapport, nous vous présentons encore trois autres réserves. Au vu des résultats, tout d'abord un préfinancement de CHF 5'200'000.00 sur Vauvilliers. Quels sont les avantages de procéder ainsi ? Premièrement, nous assurons que ce montant ira sur ce bâtiment et ne pourra pas être utilisé pour autre chose et cela permet aussi de diminuer notre résultat opérationnel. Nous avons également une réserve qui était attribuée aux fonds des routes, mais cette dernière avait été refusée par le Service des Communes, la première fois en 2016. Puis, en 2021, ils nous ont demandé de la dissoudre puisque le projet n'était pas suffisamment précis et que le montant ne correspondait pas au pourcentage demandé par la RLFinec. Nous vous proposons donc de dissoudre cette réserve et de l'attribuer au préfinancement pour l'îlot de la Poste/Basse Ville. Avec l'autre préfinancement proposé aussi ce soir, nous arriverions à CHF 3'600'000.00.

M. A. Sandoz (au nom de la CGF) : Au vote, ces arrêtés ont été acceptés à l'unanimité.

Mme M. Theurillat (au nom du groupe VEL) : Nous acceptons à la majorité ces quatre arrêtés.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Nous acceptons aussi les quatre reports qui nous paraissent tout à fait justifiés et indispensables étant donné les bons résultats financiers de la Commune sur lesquels nous nous expliquerons tout à l'heure.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, soucieux de la bonne qualité des infrastructures communales, des projets d'avenir que sont la rénovation du collège de Vauvilliers et le développement de l'îlot de la Poste ainsi que d'une gestion saine et rigoureuse des finances communales, le groupe PLR salue les réserves et préfinancements proposés par le Conseil communal et approuvera à l'unanimité les quatre arrêtés soumis au vote du Conseil général. Je vous remercie de votre attention.

Au vote, les 4 arrêtés sont acceptés à l'unanimité.

4. Rapport de gestion et comptes 2022

Mme R. Piscopiello (CC) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. C'est une embellie confirmée, voici comment nous pouvons qualifier les comptes 2022 de notre Ville et Commune de Boudry. Si le bénéfice s'élève à un montant de CHF 549'862.00 après attribution à diverses réserves, c'est bien un résultat opérationnel de CHF 8'933'454.00 qui est le montant à retenir pour cet incroyable exercice. Lors de la Commission de gestion et des finances, ainsi que lors de la séance du groupe socialiste, je me suis rendu compte que le poste des provisions n'était pas très clair,

parce qu'il n'était pas détaillé. En effet, il n'a pas été précisé dans le rapport parce que nous attendions encore l'aval de la fiduciaire et nous avons décidé d'aller de l'avant dans les commentaires et de prendre deux minutes pour vous expliquer ce que nous avons provisionné. Ce sont trois montants dont deux concernent d'anciens dossiers/litiges d'expropriation : tout d'abord pour SI Baconnière pour un montant de CHF 880'000.00 et ensuite la route des Conrardes pour un montant de CHF 200'000.00. Finalement, nous avons aussi provisionné CHF 20'000.00 d'honoraires concernant le litige du camping. Ces montants ont été validés par notre avocat et l'écriture de ces derniers a aussi été approuvée par notre organe de révision. Ces provisions se retrouvent dans la rubrique de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, je ne vous apprendrai rien en vous disant que ce résultat extraordinaire est en lien avec de meilleures rentrées fiscales des personnes morales, mais il faut aussi voir les presque 2 millions de francs de plus sur les personnes physiques, remarquer l'augmentation significative au niveau de la part au fonds en proportion du nombre d'emplois et également la taxation rectificative d'un peu plus d'un million de francs qui est liée à la vente de Celgene à BMS.

Au niveau de notre patrimoine financier, le passage au MCH2 exige une réévaluation du patrimoine tous les 5 ans. Le patrimoine financier est constitué d'éléments dont la collectivité doit pouvoir se séparer à tout moment, d'où l'importance de sa valeur au bilan qui doit correspondre à la valeur du marché. Cette réévaluation nous apporte une plus-value de CHF 635'000.00. Il est important de rappeler dans ce cas-là que cela n'apporte pas de liquidités dans l'immédiat, mais améliore notre fortune et consolide nos actifs.

Concernant la dette, 2022 aura été une année qui nous a permis de rembourser des emprunts dans leur totalité. Pouvoir rembourser complètement un emprunt nous permet de ne pas subir l'inflation des taux d'intérêts actuels. Je souhaiterais souligner tout de même que la normale semble être revenue à une situation saine. Malgré tout, notre dette reste élevée et nécessite la plus grande attention. Notre Ville et Commune de Boudry est résolument tournée vers l'avenir, malgré une situation incertaine. Les défis sont de taille, dans un contexte géopolitique difficile, Boudry continue à évoluer positivement dans la mesure de ses moyens grâce à une gestion rigoureuse tout en développant des prestations et en assurant les soutiens nécessaires à toute sa population. Boudry se prépare à l'avenir, tout en s'assurant de rester une ville où il fait bon vivre aujourd'hui pour ses citoyens. Ces défis, qu'ils soient démographiques, économiques ou climatiques, auxquels nous devons faire face, ne seront pas relevés en se focalisant uniquement sur les dépenses, mais en trouvant le juste équilibre entre le développement et l'adaptation au monde d'aujourd'hui et de demain, notamment sur l'aspect environnemental.

Nous espérons avoir été clairs et exhaustifs dans la présentation de ce grand livre que vous avez tous parcouru, nous vous en remercions. Comme vous avez pu le constater, l'horizon est des plus prometteurs, ce qui est réjouissant. Par contre, tout peut évoluer soudainement, dès lors, nous devons rester attentifs à nos dépenses.

Au vu de ces éléments, ainsi que de l'attention portée au rapport, le Conseil communal vous invite à adopter ceux-ci tels que présentés et vous remercie pour la confiance témoignée.

M. A. Sandoz (au nom de la CGF) : La Commission a également accepté à l'unanimité le rapport et les comptes.

M. P. Pedimina (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a parcouru ce rapport détaillé des comptes 2022. Il est satisfait du résultat et remercie l'ensemble du personnel communal pour la tenue des comptes et pour le travail effectué au sein de notre Commune. Deux éléments sont à relever ; le premier est la non-utilisation des crédits

d'investissements répétée, ce qui signifie un manque d'entretien des infrastructures et donc un risque supplémentaire d'entretien plus coûteux et/ou sécuritaire. À voir si cet état peut être évité en anticipant sur les pré-études et les études de projets à venir. Le deuxième point est notre dette encore très élevée d'un montant de 34 mio de francs. Celle-ci a pu être réduite de manière importante ces deux dernières années seulement. L'enjeu de baisser notre endettement est et reste primordial pour la population de Boudry et celle-ci compte fortement sur les recettes enfin fructueuses après des années de restrictions sans aide de l'État. Le PLR acceptera les comptes 2022 présentés. Je vous remercie pour votre attention.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste a pris connaissance des comptes 2022 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. Il se félicite de leur résultat extraordinaire : près de 9 millions, dont un bénéfice net de près de CHF 550'000.00 après attribution aux réserves, voilà qui évidemment nous réjouit beaucoup ! En introduction, il tient à remercier nos autorités et l'Administration des efforts accomplis pour présenter des comptes encore plus positifs que ce que prévoyait le budget, ce qui amplifie une tendance récente que nous jugeons encourageante. Cela devrait, malgré les incertitudes à venir, permettre à notre Ville d'améliorer encore à terme sa situation financière de façon significative et notamment de continuer à réduire sa dette. En ces temps où l'action publique continue parfois de susciter diverses critiques, nous tenons à réitérer notre soutien à notre exécutif pour ses efforts tendant à revaloriser notre Ville, à lui conserver une certaine autonomie de gestion, notamment au plan de ses finances, de ses infrastructures scolaires, de son aménagement territorial. Nous le remercions en particulier de tous les efforts accomplis durant une année 2022 qui a vu le budget des ménages parfois lourdement impacté par l'inflation et aussi, je le dis en passant, par les lourdes charges, qui décuplent parfois, entraînés par la consommation de gaz et d'électricité. Nous saluons ici les actions de soutien du Conseil communal en faveur des personnes âgées, des usagers des transports publics, des divers locataires de la Commune, commerces ou particuliers. Sur le fond, le Parti socialiste partage les constats formulés par le Conseil communal dans la synthèse de son rapport d'introduction, notamment sur les points suivants :

- Nous constatons qu'à nouveau, nos autorités ont veillé à diminuer toute dépense inutile, cela dans tous les secteurs et sans péjorer les services offerts à la population ;
- Comme cela était espéré, le développement de notre Ville continue d'entraîner une augmentation de la population, qui se traduit par une consolidation des rentrées fiscales des personnes physiques ;
- Le résultat de l'imposition des personnes morales s'avère lui encore plus encourageant et il entraîne même une volonté de l'Etat de nous en capter une partie, un sujet sur lequel notre Conseillère communale aura l'occasion de revenir dans la suite de nos débats ;
- Quant aux investissements, l'exécutif a là aussi fourni l'effort nécessaire, cela toujours en limitant l'endettement nécessaire ; nous le félicitons ici particulièrement de la diminution significative de notre dette communale.

Autres faits encourageants à relever : comme les années dernières, nous constatons aussi que des particuliers continuent à s'investir dans l'animation de notre Ville, la période du Covid n'ayant été ici qu'une parenthèse : parcours de l'eau, marché mensuel au centre, animations diverses dans le Vieux bourg (avec notamment les Pavés en folie), création d'activités récréatives de quartiers, structure d'accueil envisagée pour les jeunes, autant d'initiatives susceptibles d'accompagner l'effort communal d'investissement.

Pour l'avenir, nous faisons preuve de la même prudence et du même attentisme que le Conseil communal dans ses commentaires généraux, étant donné les faits suivants : l'inflation actuelle, qui reste forte, risque d'affecter les rentrées fiscales, tant des personnes morales que des personnes physiques ; impossible ici de prévoir comment va évoluer cette crise qui frappe l'Europe, due à la

guerre en Ukraine et aux aléas économiques qu'elle entraîne. D'où à nouveau la nécessité impérieuse de constituer des réserves. Certaines entreprises de la place dépendent largement d'un marché international difficile à anticiper et leur politique générale dépend souvent de décideurs obéissant à des critères sur lesquels nous n'avons aucune prise. N'oublions pas ici qu'aux États-Unis notamment, l'heure est au rapatriement des entreprises sur le sol national, avec d'énormes mesures incitatives !

Nous l'avons vu, l'État sera plus que jamais tenté de vouloir profiter de certaines de nos ressources communales. Notre marge de manœuvre financière risque de s'en réduire d'autant. D'importants investissements nous attendent à l'avenir ; rénovation de nos routes, de nos écoles, revitalisation du Centre-ville, importants travaux pour prévenir d'éventuelles crues de l'Areuse, entre autres urgences.

Quant à notre projet de fusion avec Cortaillod et Milvignes, il entre ces jours dans sa phase décisive. Nous espérons bien que cette fois-ci, le processus sera couronné de succès ; en tout état de cause, il déterminera aussi largement notre avenir financier.

Enfin, en ce qui concerne les impôts, nous venons déjà de baisser momentanément le coefficient fiscal. Nous proposons d'en rester là pour le moment et d'attendre notamment comment l'éventuelle nouvelle commune de La Basse Areuse se déterminera sur ce sujet. En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de quelques questions que nos membres pourraient poser sur tel ou tel point de détail, le Parti socialiste acceptera, avec remerciement aux Autorités, à l'unanimité les comptes 2022 de notre Ville. Merci de votre attention.

Mme C. Prince Rosenfeld (au nom du groupe VEL) : Nous tenons à féliciter et remercier particulièrement les auteurs du rapport qui nous a semblé particulièrement précis et agréable à lire cette année et nous l'approuverons à la majorité.

M. E. Dubois (Président du CG) : Si j'ai bonne mémoire, nous devons procéder en deux phases. Je propose donc que nous mettions déjà au vote le rapport, puis nous passerons en revue les comptes en détails.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

Comptes de fonctionnement (p. 27 – 37)

Pas d'intervention.

Administration générale (p. 38 - 47)

Pas d'intervention.

1 – Ordre et sécurité publique (p. 48 - 55)

Pas d'intervention.

2 – Formation (p. 56 - 65)

Pas d'intervention.

3 – Culture, sports, loisirs et églises (p. 66-77)

Mme E. Buschini (en son nom) : en page 73, paragraphe 31430.02 « Entretien et place de jeux ». Pour ce point, un budget de CHF 20'000.00 a été voté et à peine CHF 5'000.00 ont été dépensés. Quand je

vois l'état, presque lamentable, de la place de jeux au 650^e, je trouve que la Commune aurait pu faire un petit effort et investir le montant attribué. Et puis pourquoi ne pas mettre un jeu de plus à la place de Vauvilliers ? Nos places de jeux sont aussi une attirance pour les nouveaux habitants.

Mme M. Braghini (CC) : Merci pour votre remarque. Tout d'abord, je dois préciser que la place de jeux du 650^e ne dépend pas de la Commune, mais du Service forestier (SIPF'MB), donc l'investissement devrait être fait par ce syndicat intercommunal. Les travaux publics assurent uniquement le nettoyage et les poubelles, mais l'entretien et la remise en état ou l'achat de nouveaux jeux dépendent du Service forestier. Concernant les places de jeux dans Boudry, nous sommes en train d'étudier l'installation de nouveaux jeux.

M. C. Buschini (en son nom) : En page 69, paragraphe 36360.00 « Subventions aux organisations privées à but non-lucratif ». Il a été budgété CHF 50'000.00 et nous avons investi environ CHF 15'000.00. Je trouve qu'il faudrait pousser pour que les choses se fassent.

M. J.-M. Buschini (CC) : En ce qui concerne les sociétés locales, les activités qui se déroulent sur le territoire de la commune, l'explication est détaillée en page 68. Il y a par exemple Midnight Littoral que nous subventionnons à hauteur de CHF 14'000.00, il y a une petite subvention pour la Société de sauvetage et diverses sociétés locales. Pour le passeport vacances, cela dépend du nombre d'inscrits, puisque la Commune paie une certaine somme par enfant. Il nous semble donc avoir rempli notre mission à ce niveau-là, même si la somme n'est pas très élevée. Cette année, il y a eu la disparition de Boudry Gliss, c'est-à-dire la patinoire éphémère qui venait aussi sous ce chapitre-là. Vous savez sûrement que l'installation a changé de main et nous n'avons pas été d'accord de participer à la hauteur demandée par les nouveaux organisateurs. C'était deux à trois fois plus qu'auparavant. D'ailleurs, ils ont aussi fait la demande à CESCOLE, sans succès.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : En page 73, paragraphe 31490.00 « Entretien plage et rives du lac ». Je constate que le budget était de CHF 12'000.00 et les dépenses effectives de CHF 905.00. Est-ce qu'il y avait quelque chose de projeté qui n'a pas pu être fait ?

Mme M. Braghini (CC) : Oui, en effet. Nous avons prévu installer un arrosage de la plage ; toutefois, pour l'instant, nous n'avons pas poursuivi cette réflexion, mais ce montant-là avait été mis dans ce but-là, puisque c'était envisagé.

4 – Santé (p. 78 - 79)

Pas d'intervention.

5 – Sécurité sociale (p. 80 - 83)

Pas d'intervention.

6 – Transports (p. 84 - 89)

Mme E. Buschini (en son nom) : En page 85, paragraphe 31410.00 « Entretien des routes / voies de communication ». Cela m'étonne toujours que nous n'utilisons pas tout le budget pour les routes, surtout vu l'état déplorable de certaines de nos routes à Boudry. Je pense toujours à celle de Perreux, qui vient d'être refaite cette année, mais qui était vraiment en mauvais état depuis plusieurs années. Il aurait sûrement été possible de la refaire en 2022 et d'utiliser le budget 2023 pour un autre endroit. Je n'arrive pas à comprendre que nous laissions dormir des sous qui ont été attribués, surtout que le besoin est là.

Mme M. Braghini (CC) : Merci pour votre question. Chaque année, nous envisageons le budget et nous agissons en conséquence. Depuis 2020-2021, nous avons le système NIBUXS, un système d'analyse des routes et d'ailleurs nous avons formé spécialement un voyer à ce sujet. Mais ce n'est pas si simple de dire qu'avec CHF 20'000.00 ou CHF 30'000.00, nous pouvons faire quelque chose. Vous mentionnez la route de Perreux (Vy d'Etra), nous avons justement réparé les pelades sur cette dernière pour quelques milliers de francs et nous sommes en train de réfléchir à une réfection totale ; mais, dans ce cas, les montants nécessaires seront très importants. Par contre, si nous regardons depuis 2018, lorsque nous avons voté le crédit cadre, l'état de nos routes s'est nettement amélioré. Cette année d'ailleurs, nous avons terminé d'utiliser le crédit-cadre en faisant les Buchilles et devant l'administration communale. Si vous avez remarqué, ce n'est pas uniquement une modification LHand, mais aussi les infrastructures.

Nous sommes aussi intervenus cette année-ci à la rue Félix-Bovet où nous avons fait de gros travaux avec une demande de crédit d'investissement. C'était un endroit qui était dans un état très mauvais et nous avons mis toute notre énergie là-dedans. Bien sûr, nous avons dépensé « seulement » CHF 128'000.00 dans le budget de fonctionnement, mais ils ont été dépensés à bon escient. Maintenant, de gros chantiers vont débiter à la Basse-Ville.

7 – Protection environnement et aménagement (p. 90 - 99)

M. C. Buschini (en son nom) : En page 97, paragraphe 31990.00 « Autres charges d'exploitation ». Je suis d'accord que nous venons d'avoir quelques explications supplémentaires, mais je pense que le libellé explicatif à la page 96 mériterait plus qu'une ligne.

Mme R. Piscopiello (CC) : Oui, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela a été un choix. Nous devons envoyer les livrets à l'imprimerie et nous avons décidé de vous présenter les détails oralement, directement en séance, au début du rapport.

8 – Economie publique (p. 100 - 106)

Pas d'intervention.

9 – Finances et impôts (p. 107 - 118)

Pas d'intervention.

Comptes des investissements (p. 119 - 141)

Pas d'intervention.

Comptes du bilan (p. 142- 151)

Pas d'intervention.

Annexe aux comptes (p. 153 - 182)

Pas d'intervention.

Rapport de l'organe de révision (p. 183 – 184)

Pas d'intervention.

Au vote, les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité.

5. Nomination du Bureau du Conseil général pour la période 2023 – 2024 (selon art. 15 RGC) :

- a. Présidente : Mme Isabelle Zürcher Vuillaume
- b. Vice-présidente : Mme Pascale Preisig-Ducommun
- c. Secrétaire : M. Fabio Vicario
- d. Secrétaire-adjointe : Mme Elvira Buschini
- e. Un-e représentant-e de chaque groupe : M. Virgyl Renevey (PS), M. Quentin de Reynier (PLR), Mme Catherine Prince-Rosenfeld (VEL)

Mme E. Buschini (au nom du groupe PS) : Nous aimerions savoir pourquoi il faut nommer un représentant pour chaque groupe.

M. G. de Reynier (CC) : Dans le nouveau RGC, nous avons prévu un représentant de chaque groupe pour étayer le Bureau.

Tous les nouveaux membres du Bureau sont élus tacitement et applaudis.

M. E. Dubois (Président sortant) : Je cède ma place à Mme I. Zürcher Vuillaume.

M. A. Sandoz (au nom du groupe PS) : Il était d'usage de remercier le Président sortant pour avoir mené ces séances de Conseil général. Je voulais juste marquer et confirmer notre satisfaction.

Mme I. Zürcher Vuillaume (nouvelle Présidente) : Bonsoir à tous. Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez. Je ne me rappelais qui était la dernière Présidente du Conseil général, j'ai donc fait quelques recherches. Il a fallu retourner presque 10 ans en arrière, en 2014, et il s'agissait de cette même Isabelle Zürcher Vuillaume. C'est à la fois drôle, mais peut-être aussi un petit peu triste, que, tous partis confondus, il n'y ait pas eu plus de femmes qui aient pu ou voulu accéder à cet honneur. N'ayez crainte, Messieurs, la vague violette dont on parle tant n'a pas l'air de vouloir déferler sur la commune de Boudry prochainement. Non pas que je pense qu'une femme soit meilleure qu'un homme, loin de là, mais pas moins bonne non plus, en tout cas je l'espère. Et c'est modestement ce que je vais tenter de faire durant cette année. Je vous remercie par avance de me pardonner mes éventuelles et sans doute inévitables erreurs ou hésitations, mais je me réjouis de collaborer avec toutes et tous pour l'intérêt général de notre Commune où nous habitons. J'espère sincèrement qu'un climat de confiance et de respect mutuel animera chacun et chacune dans les échanges pour expliquer nos points de vue, parfois différents. Je profite pour vous inviter, au nom du Parti socialiste de Boudry, à boire une verrée au restaurant des Vieux-Toits à la fin de la séance.

Nous allons continuer avec le point 6 de l'ordre du jour. Je précise qu'avec le nouveau Règlement général de commune, il n'y a plus de questeurs. Ce sont le secrétaire et la secrétaire-adjointe qui se chargeront de compter les voix au besoin.

6. Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres)

Mme E. Buschini (au nom du groupe PS) propose :

Mme I. Zürcher Vuillaume, M. A. Sandoz et M. P. Lüthi.

Mme C. Prince Rosenfeld (au nom du groupe VEL) propose :

Mme J. Koller et M. E. Dubois.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, à qui je souhaite plein succès pour son année de présidence, Mesdames, Messieurs, dans un souci de stabilité et de continuité, nous proposons de reconduire nos quatre sortants, à savoir M. S. Keller, M. P. Pedimina, Mme P. Preisig-Ducommun et M. F. Vicario, pour un nouveau mandat. Je vous remercie de votre attention.

Tous les neuf commissaires proposés sont élus tacitement.

7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Cercle scolaire secondaire de Colombier et environs (CESCOLE), en remplacement de M. Davide Maurer, démissionnaire

Mme E. Buschini, au nom du groupe PS, propose la candidature de M. C. Piscopiello. Ce dernier est élu tacitement.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la nomination de l'organe de révision pour la période 2023-2025

Mme R. Piscopiello (CC) : Nous avons choisi une fiduciaire il y a 3 ans et cela s'est très bien passé. Les échanges étaient riches, la collaboration excellente, la plus-value sur les comptes s'est vue encore cette année. Je pense que la collaboration avec cette fiduciaire mérite de profiter et d'utiliser ce droit de renouveler encore une fois, pour 3 ans au maximum. Après 6 ans, nous sommes dans l'obligation de changer, mais avec les connaissances qu'ils ont et la bonne collaboration, je vous encourage à accepter ce rapport, qui ne durera que 2 ans en cas de fusion. Ce renouvellement est vraiment important.

M. A. Sandoz (au nom de la CGF) : Également pour ce rapport, la Commission de gestion et des finances s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce renouvellement.

Mme E. Buschini (au nom du groupe PS) : La qualité des révisions des comptes a entièrement satisfait le Conseil communal qui a aussi pu compter sur le soutien et les conseils de leur part. C'est une entreprise qui fonctionne bien, qui est compétente et qui collabore bien avec la Commune de Boudry. De ce fait, le PS soutient la demande du Conseil communal de continuer la collaboration avec la fiduciaire Leitenberg & Associés SA à La Chaux-de-Fonds et donne un avis favorable pour renouveler le contrat de 3 ans, même si les résultats du vote pour la fusion nous imposeront peut-être d'écourter ce contrat.

M. F. Vicario (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance du rapport sur la nomination d'un organe de révision pour les comptes 2023 – 2025 selon la LfinEC, art. 20 al. 2. Celui-ci a été discuté en séance et le groupe le soutiendra à l'unanimité.

M. R. Barrabas (au nom du groupe VEL) : Le groupe accepte ce rapport à la majorité.

La Présidente lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 770'000.00 pour la stabilisation du versant Marfaux

M. L. D'Andrea (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, au nom du Conseil communal, chère Isabelle, je te souhaite la bienvenue et te remercie d'avoir accepté ce poste et bien évidemment tous nos vœux pour cette année.

Concernant ce rapport sur le crédit manquant pour la stabilisation du versant Marfaux, il est la suite logique des différents crédits déjà demandés pour ce versant concernant l'avant-projet d'ouvrage, le projet d'ouvrage et, maintenant, l'exécution des travaux de ce versant qui avait été stabilisé en partie dans l'urgence en 2014. Là, nous vous proposons de terminer la stabilisation de ce versant qui est en danger élevé. C'est de la molasse, donc cela glisse à différentes vitesses en fonction de la profondeur, qui menace le Vieux-Bourg et la Tour Marfaux. Quand est-ce que le versant va s'effondrer ou pas ? Bien sûr, nous ne le savons pas. Il est par contre certain qu'il est en risque élevé. La Commune se doit donc d'agir et nous avons les moyens d'agir ; de plus, les travaux sont subventionnés à hauteur de 35% par la Confédération et 35% par le Canton, cela coûtera donc un peu moins cher que prévu. Quant à la solution technique qui est envisagée, il s'agit de parois sur lesquelles il est projeté du béton et puis dans lesquelles des ancrages seront réalisés. Cette solution a été retenue comme valable par le géologue cantonal. Comme le rapport est assez détaillé et que nous avons déjà traité ce sujet lors de divers Conseils généraux, je serai bref, mais je réponds volontiers à vos questions.

M. A. Sandoz (au nom de la CGF) : Il n'y a pas eu d'érosion au niveau de l'unanimité, donc la Commission est restée unanime sur ce point-là.

Mme. P. Preisig (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, notre groupe a pris connaissance du rapport et en remercie ses auteurs pour la qualité du contenu technique. Le sujet du versant Marfaux revient devant nous ce soir avec cette fois-ci une demande de crédit pour la réalisation des ouvrages de stabilisation et la sécurisation des instabilités du versant à long terme. Nous notons que le projet d'ouvrage retenu correspond à la variante optimale permettant avant tout de sécuriser le glissement tout en impactant un minimum le patrimoine historique, les milieux naturels et les riverains. De plus, le coût des travaux y compris les montants investis pendant les phases d'études préliminaires et d'avant-projet sont conformes aux montants des investissements budgétés. Conformément à la législation en vigueur, la Confédération alloue aux cantons des indemnités pour les mesures destinées à protéger la population et les biens d'une valeur notable contre les événements naturels. Ces indemnités à la hauteur de 70 % sont toutefois limitées dans le temps. Il est ainsi important de soutenir cette demande de crédit ce soir au risque de perdre la subvention. Dans ce cadre, le groupe PLR soutiendra à l'unanimité l'arrêté proposé par le Conseil communal. Merci de votre attention.

M. Ph. Lüthi (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons pris connaissance de ce rapport et en remercions également les auteurs. Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit ma collègue, car nous partageons globalement le même avis. Ces travaux sont nécessaires, tant pour la sécurité de nos citoyens, des habitants du Vieux-bourg que pour la préservation de cette partie de Boudry qui est quand même absolument magnifique. Notre groupe acceptera donc à l'unanimité ce rapport.

Mme M. Theurillat (au nom du groupe VEL) : Notre groupe acceptera cette demande de crédit à l'unanimité.

La Présidente lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 191'000.00 pour la réfection du Chemin des Rochettes

Mme M. Braghini (CC) : Je crois que les photos sont claires, ce chemin est dans une situation vraiment difficile et dangereuse, vous le savez aussi si vous passez par-là de temps en temps. Il y a déjà 4 ans, nous avons décidé de supprimer l'éclairage public et mis des panneaux informant du mauvais état du chemin qui déchargeaient ainsi la Commune de toute responsabilité en cas d'accident. Maintenant, ce talus est quelque peu stabilisé, il n'y a plus vraiment de danger imminent. Nous avons donc consulté le géologue cantonal qui nous a confirmé que nous pouvions faire ce genre de travaux, ou alors il fallait simplement fermer ce chemin. Dans le rapport, il y a le détail de ce que nous allons faire. Une subvention de 30% est prévue, sauf sur l'éclairage, mais c'est un choix d'avoir prévu cette possibilité quand même et je relève aussi que la Commune de Cortaillod participe avec CHF 30'000.00 à ce montant de CHF 191'000.00. Je me tiens à disposition pour d'autres questions. Merci de votre attention.

M. A. Sandoz (au nom de la CGF) : La Commission s'interrogeait sur le fait que les CHF 30'000.00 n'étaient pas pris en compte, mais effectivement, c'est uniquement au terme des travaux que le montant apparaîtra sous une forme ou une autre. Mis à part cela, l'unanimité est restée au niveau de la Commission de gestion et des finances.

M. H. Da Silva (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR accepte à l'unanimité ce rapport.

M. P. Lüthi (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à la lecture et l'analyse approfondie de ce rapport, le Parti socialiste remercie les initiateurs pour ce travail et soutient entièrement la mise en œuvre de ces travaux. Ce chemin mérite vraiment une remise en état au vu de son utilisation et de sa détérioration. Cependant, nous ne sommes pas sûrs qu'un éclairage avec détecteurs, dont il a été fait mention, soit vraiment adapté le long de cette zone où de nombreux animaux transitent de jour comme de nuit et pourraient perturber un peu le voisinage. Le PS est certain que, de toute façon, votre choix final sera le bon et valide le projet.

M. R. Barrabas (au nom du groupe VEL) : Nous adoptons à la majorité ce rapport. Peut-être juste deux idées ou commentaires pour améliorer le confort, comme l'état sanitaire : peut-être ajouter des poubelles et des bancs pour celles et ceux qui vont se balader par là-bas.

Mme M. Braghini (CC) : Je vais répondre à M. P. Lüthi. Bien sûr que votre remarque est pertinente et nous sommes en train d'étudier toutes les possibilités avec Eli10, par exemple des boutons pressoirs au moment où quelqu'un passe par là. Nous allons analyser le tout. Merci pour votre remarque.

Mme R. Piscopiello (CC) : Juste une petite information comptable. C'est vrai que la Commission de gestion et des finances a demandé pourquoi le montant était de CHF 191'000.00 alors que Cortaillod nous alloue une subvention de CHF 30'000.00. Dès le moment où la Commune engage les frais, nous sommes obligés de mentionner le montant total. Par contre, comme vous pouvez le voir dans les arrêtés, nous avons ajouté à l'article 2 « sous réserve d'éventuelles subventions ». Cela se faisait, je ne sais pas pourquoi cela s'est arrêté, mais voilà c'est corrigé et cela sera traité au second plan.

La Présidente lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 500'000.00 ayant pour objet la réfection de la toiture et l'isolation thermique ainsi que la pose de panneaux solaires pour le bâtiment rue O.-Huguenin 13

M. J.-M. Buschini (CC) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas parce que j'ai habité cet immeuble de 1958 à 1965 qu'il me tient particulièrement à cœur de l'assainir. Mais, comme vous avez pu le voir sur les illustrations, la priorité n°1 est clairement l'assainissement. La priorité n°2, évidemment, c'est le photovoltaïque. Du côté rivière, il s'agira d'installations dites « traditionnelles », sans obligation et sans norme particulière pour une ancienne localité, alors que pour le côté rue, il y aura des tuiles solaires. Je sais que ce point sera discuté ce soir, que l'exemplarité souhaitée pour l'installation de tuiles photovoltaïques sur la rue Oscar-Huguenin suscite des questions et vous avez raison de vous les poser. Nous sommes bien entendu au courant qu'il ne s'agit pas du meilleur côté de la rue pour poser ce type d'installations. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'il n'est prévu qu'une largeur de tuiles solaires d'un mètre à peu près pour une dépense de CHF 25'000.00. Mais il s'agissait pour nous de montrer à la population ce qu'elle pouvait éventuellement faire dans une zone de « vieux village ». Bien entendu, il aurait été préférable de pouvoir le faire sur Louis-Favre 36 ou 38, mais pour le moment, ces bâtiments-là ne demandent pas d'assainissement particulier et ne sont pas prioritaires dans les travaux. Je souhaitais encore dire que la charpente a été contrôlée à partir des combles, puisque la question m'a été posée.

M. A. Sandoz (au nom de la CGF) : Toute bonne chose ayant une fin, un commissaire s'est abstenu sur ce rapport. Il a été accepté largement par les 7 autres commissaires.

M. Ph. Lüthi (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons attentivement pris connaissance de ce crédit d'engagement de CHF 500'000.00 pour la réfection de la toiture et de l'isolation thermique à la rue Oscar-Huguenin 13 et remercions chaleureusement ses auteurs. Ce bâtiment est ancien, il montre des signes inquiétants de vétusté. Je suis encore passé devant ce soir et nous voyons bien qu'il a vécu et qu'il n'a pas toujours été entretenu comme il le mérite. Il est donc impératif pour nous que ces rénovations soient conduites, déjà pour les commerces qui y sont établis, afin qu'ils puissent exercer leur métier dans de bonnes conditions de confort, pour ceux qui y travaillent, mais aussi pour les clients qui y viennent régulièrement. En plus, la pose de tuiles solaires donnera aux propriétaires du Vieux-Bourg, qui sont juste au-dessus et qui n'ont pas encore franchi le pas, un exemple positif qui les incitera peut-être à faire bénéficier leur logement de cette énergie propre et renouvelable, puisque nous le savons, ils n'ont pas le droit de poser des « vrais » panneaux solaires. Il est clair que cela fait un surcoût dans le prix des rénovations, mais, en définitive, cela aura un impact économique considérable et intéressant pour notre Ville et Commune de Boudry, nous en sommes certains. C'est pour cela que le groupe socialiste acceptera ce rapport à la majorité.

M. K. Atchade (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le présent rapport, dont nous remercions les auteur-e-s pour la qualité de la mise en situation, les rappels historiques et les illustrations, nous a convaincus de la nécessité du crédit demandé. Néanmoins, plusieurs aspects du présent projet ont suscité de vifs débats dans nos rangs, des recherches documentaires et des calculs de rendement. La plupart de ces aspects a reçu une réponse très satisfaisante de la part du Conseil communal, notamment le choix du crépi isolant, compromis permettant une isolation en fibre (aérogel) avec crépi et peinture. Il subsiste un point de grand désaccord, la pose des panneaux solaires :

- Grands formats mais teintés, du côté de l'Areuse (à très fort rendement, sur le pan de toit à haut potentiel solaire, selon le site du SITN)
- Forme de petites tuiles sur le pan visible de la rue (sur le pan de toit de potentiel solaire moyen d'après le même site).

Nos sources (publiques) sont, bien sûr, mises à la disposition de l'ensemble de ce Conseil. Il vous suffit d'ailleurs de vous rendre sur le « Géoportail du Système d'Information du Territoire Neuchâtelois ».

Je tiens à préciser que nous sommes, sur le principe, évidemment en faveur de la pose de panneaux photovoltaïques et notre engagement vers des énergies sobres et renouvelables n'est plus à démontrer. Nous entendons l'argument « exemple à suivre sur les futures constructions dans la zone ancienne localité », mais justement ne faudrait-il pas un exemple au juste prix avec une production solaire exemplaire ? L'argumentaire « la pose des panneaux sur le pan de toit côté rue serait une vitrine pour la population présentant ce qui est possible de faire avec des tuiles dans l'ancienne localité » ne se justifie pas, puisque cette possibilité, bien documentée et largement diffusée, existe depuis fort longtemps. L'aspect pédagogique de l'exemplarité peut être envisagé sur un autre toit à haut potentiel photovoltaïque afin d'allier énergie renouvelable et coûts raisonnables.

Nous proposons donc d'amender l'article premier du présent rapport, en renonçant à la pose des panneaux côté rue, ce qui, selon les projections du Responsable des bâtiments et architecte, conduirait à une économie de 25'000.00. Ainsi, le groupe PLR propose l'amendement suivant :

« Un crédit d'engagement de CHF 475'000 ayant pour objet la réfection de la toiture et des façades, la pose de panneaux photovoltaïques sur le pan de toiture côté Areuse et d'une chaise ascenseur pour l'immeuble sis à la rue Oscar-Huguenin 13 est mis à disposition du Conseil communal ».

Si cet amendement est accepté, le groupe PLR votera le reste de l'arrêté avec enthousiasme et conviction. Je vous remercie de votre attention.

M. S. Bigler (au nom du groupe VEL) : Nous acceptons ce rapport à la majorité.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je crois que j'ai déjà donné quelques réponses à M. K. Atchade en introduction. Clairement, nous allons dans votre sens, nous le savions dès le départ que ce n'est pas le côté où le rendement est le meilleur. Le rendement, comme vous l'avez dit, est moyen, nous avons les mêmes sources. Il apporterait quand même un plus à la production électrique, mais pas un rendement optimum, cela nous l'admettons. Si le Conseil général décide d'amender ce rapport, je n'en ferai pas une maladie, même si j'ai vécu mon enfance dans ce bâtiment et que lorsque je vais chez le dentiste, je suis dans ma chambre (*rires*).

M. C. Buschini (en son nom) : Oscar-Huguenin 13 est en Ville Basse. Pourquoi, en page 2, au troisième paragraphe, vous indiquez « zone vieux village » ? De plus, dans le tableau des coûts, il est indiqué : vitrine, CHF 26'000.00. Est-ce la vitrine de la pharmacie ou également celle de l'onglerie ? Sur ces travaux, pas un mot sur l'intégration de la verrière que nous avons refaite il n'y a pas si longtemps. Est-ce qu'ils devront à nouveau la sortir et refaire tout le cuivre ? Merci.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je ne suis pas technicien, mais sur le principe de base, nous ne toucherons pas à la verrière. Quant à la vitrine, c'est la vitrine principale de la pharmacie dont nous parlons, car c'est là que nous pouvons avoir l'apport énergétique le plus important sur le bâtiment. Mille excuses pour le « vieux village ». Oui, je me suis encore trompé, comme avant-hier au jumelage, mais bien sûr que Boudry est une Ville. Pour moi et toujours par rapport à mon enfance, Boudry reste dans un esprit de village. D'accord, ce n'est pas une excuse, je n'ai pas vu.

M. R. Dubois (en son nom) : Madame la Présidente, en réaction à l'amendement du groupe PLR. Deux regrets pour ma part. Je refuserai cet amendement premièrement parce que je trouve dommage de proposer un tel amendement dans un canton qui a, à deux pas d'ici, le CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique), un des centres les plus reconnus en Suisse et mondialement dans plusieurs domaines de la microtechnique et en particulier dans la question des tuiles solaires. Il y a eu le développement de tuiles solaires dans une start-up du CSEM, qui, sauf erreur, s'appelle

Solaxess, vous pouvez le voir sur internet. Je trouverais donc dommage de ne pas profiter de cette proximité pour utiliser ces tuiles, peut-être pour participer à leur développement, pour avoir des retours sur leur utilisation, parce que ce sont des produits que nous développons sur notre territoire, alors que nous savons que ce type de produits a plutôt tendance à venir d'autres pays, par importation. Je pense que c'est vraiment bien de pouvoir soutenir ce genre d'utilisation. Ensuite, par rapport à la question du rendement, l'argument de dire que nous avons une partie du toit qui a un moins bon rendement, donc il ne faut rien mettre, car potentiellement nous pourrions trouver un meilleur rendement ailleurs. C'est un raisonnement que nous pourrions avoir si nous avons 600 toits à disposition et nous utiliserions déjà tous les toits avec un rendement exceptionnel. Mais la Commune est propriétaire d'un nombre de toits limité, alors utilisons déjà les toits que nous avons à disposition, et le rendement n'est pas vraiment mauvais, il est moins bon et utilisons-les avec des technologies innovantes et voyons ce que cela donne, surtout au vu des montants évoqués.

L'amendement du PLR est affiché à l'écran pour le vote. Il y a égalité des pour et des contres (18 oui contre 18 non), la Présidente doit donc départager. Mme I. Zürcher Vuillaume vote contre. L'amendement est refusé.

Au vote, l'arrêté initial est accepté par 18 voix et 18 abstentions.

12. Rapport d'information du comité scolaire au Conseil intercommunal relatif aux infrastructures scolaires du cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE)

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente du CG) : Il s'agit d'un rapport d'information sur lequel vous n'avez pas à vous prononcer. Néanmoins, d'entente avec la responsable du dicastère, si vous avez des questions sur ce rapport d'information, la discussion est ouverte.

Mme M. Braghini (CC) : Madame la Présidente, j'aimerais apporter quelques précisions. Ce rapport intervient 10 ans après la création des cercles scolaires et donc de la disparition de l'organisation précédente, qui comprenait les commissions scolaires. Avec M. Perrin, mon collègue de Rochefort, nous avons rédigé ce rapport afin de faire un état de la situation et surtout de montrer que, dans tous les villages, sauf à Rochefort, nous sommes confrontés à un manque réel de classes. Comme vous avez pu le constater, il y a quelques réflexions, mais surtout celle de remettre, comme dans tous les autres cercles scolaires, le demi-cycle 7-8 ensemble. C'est une question d'organisation pédagogique. Nous avons présenté ce rapport au Conseil intercommunal au mois d'avril 2023, qui l'a adopté à l'unanimité. Les membres ici présents pourront vous le confirmer. Je ne vais pas dévoiler beaucoup de choses, mais nous sommes en train de réfléchir à la construction d'un bâtiment pour les 7^{ème} et 8^{ème}, peut-être sur le périmètre de Longueville, ce qui libèrerait des classes dans nos villages.

Je profite encore de vous donner une autre information, même si cela ne fait pas vraiment partie du rapport, mais cela concerne aussi le parascolaire. Sensibles à l'augmentation de la demande des places au parascolaire et aux parents qui « restent sur le carreau » comme on dit, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'au mois d'août, nous ouvrirons, sous l'église catholique, des tables de midi pour les enfants de 6^{ème} et 7^{ème} années. Il y aura 16 places supplémentaires pour les repas de midi, pour une période provisoire d'une année. Ce sont d'ailleurs les mêmes locaux que nous avons utilisés en 2017. Je me tiens à disposition si vous avez des questions. Merci de votre attention.

M. Ph. Lüthi (en son nom) : En travaillant dans ce domaine, je salue l'initiative de rassembler les 7-8, c'est vraiment nécessaire. Une information manque toutefois dans le rapport concernant ces 7^{ème} et 8^{ème} années. Est-ce qu'il est explicitement prévu que les équipes pédagogiques les suivent pendant les deux années, quand cela sera effectif ? Parce que d'avoir des enseignants, une année en 7^{ème} et une année en 8^{ème}, c'est compliqué pour les élèves, mais aussi pour les enseignants.

Mme M. Braghini (CC) : Effectivement, j'ai posé cette question d'un point de vue pédagogique aux deux directrices-adjointes du Cercle. Il y a une grande collaboration entre les enseignants d'élèves de 7^{ème} et de 8^{ème} et c'est très important. D'ailleurs, dans tout le canton, nous sommes le seul cercle où nous avons les 7-8 séparés.

13. Interpellations

Pas d'interpellation.

14. Informations du Conseil communal

M. G. de Reynier (CC) : Je souhaite vous informer que le Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour l'énergie a été adopté par le Conseil communal et qu'il est disponible sur le site internet de la Ville et Commune de Boudry ainsi que sur ECHO, sous documents de référence. Vous pouvez le lire. Ce document organise la répartition du fonds qui est alimenté par les kilowatts que vous consommez, un ½ centime par kilowattheure. Ce fonds a été créé au 1^{er} janvier 2018 ; dès lors il servira à subventionner les installations posées depuis 2018. Nous allons faire une lettre adressée à tous les citoyens de cette commune qui ont investi dans les panneaux solaires photovoltaïques, thermiques ou dans l'isolation selon le programme Bâtiments, pour que ces gens puissent s'annoncer, étant donné que ce règlement n'existait pas lorsqu'ils ont commencé leurs installations.

M. L. D'Andrea (CC) : Chère assemblée, vous avez reçu un flyer sur votre table pour vous informer de la présentation publique sur le MEP du 22 août 2023. Vous êtes bien évidemment les bienvenus. À noter que c'est à ce moment-là qu'il sera décidé quelles personnes participeront à la démarche participative.

Mme R. Piscopiello (CC) : Quelques informations concernant le dossier qui nous tient en haleine depuis plusieurs mois : les impôts des personnes morales. Ce dossier sera traité au Grand Conseil mardi ou mercredi. Comme je vous l'avais annoncé, j'ai pu défendre la cause de Boudry devant la Commission fiscalité que j'ai par ailleurs remerciée cette semaine parce qu'elle a tenu compte d'un certain nombre de choses et a proposé plusieurs amendements. Notamment, de ne pas considérer l'effet rétroactif, donc si cet amendement est accepté, 2023 est acquis. Ensuite, que le montant écrêté, s'il devait l'être pour 2024, soit redistribué en entier aux communes et non plus une part au Canton et une part aux communes. À savoir que pour 2024, la valeur de référence serait 2022 + 15%. Finalement, le groupe du Parti socialiste a également déposé un postulat qui me tient particulièrement à cœur et que je défendrai, c'est-à-dire que l'argent écrêté, s'il devait l'être pour l'année 2024, n'aille pas aux communes dont le coefficient fiscal est inférieur à 69 %, qui correspond au coefficient fiscal moyen dans le canton de Neuchâtel.

Plusieurs choses aussi dont je me suis permise de parler dans mon remerciement, par exemple de questionner sur l'utilité de mettre cela en place pour une année. Nous verrons les débats qui auront lieu demain ou après-demain au Grand Conseil et ensuite, à l'issue de ces décisions, avec le Conseil communal, nous déciderons de ce qui est le mieux pour Boudry. Plusieurs points sont encore en vigilance orange pour moi.

15. Information concernant le projet de fusion

M. J.-M. Buschini (CC) : Je ne vais pas faire long, puisque vous savez que vous êtes invités, non pas convoqués, mais invités, et si possible présents, jeudi pour une séance d'information. Tous les Conseillers généraux de Boudry, Milvignes et Cortaillod seront réunis à la salle de spectacles. Cette séance aura pour but de vous donner les clés de lecture du rapport que vous recevrez ce soir-là. Ce dernier est un document très important d'une cinquantaine de pages. Vous recevrez également la

proposition de convention et un document de synthèse. Le bureau du COPIL, c'est-à-dire M. Du Pasquier de Milvignes, M. Félix de Cortaillod, et moi-même, avons rédigé cette synthèse d'environ quatre pages pour que vous n'ayez pas l'obligation, même si cela serait bien de le faire, de lire en détail ce long rapport. Cette séance est donc une séance d'information qui vous donnera des clés de lecture, puis vous aurez tous ces documents en votre possession pour en faire votre lecture de chevet durant toutes les vacances et c'est à la rentrée que cela sera discuté au sein de vos groupes en prévision du vote des trois Conseils généraux du 14 septembre. Si vous pouvez le faire, c'est important de venir et ainsi vous ne découvrirez pas non plus un certain nombre d'informations dans la presse du surlendemain, car le lendemain nous avons une conférence de presse afin de répondre aux dernières questions et que ce projet soit ficelé.

16. Questions

M. H. Da Silva (en son nom) : Je me demande s'il serait possible, dans le cadre d'une sortie pédagogique du Conseil général, de visiter l'usine de production des tuiles photovoltaïques au CSEM.

M. G. de Reynier (CC) : Je pense que l'idée est intéressante, surtout après le rappel de M. R. Dubois. Je suis allé regarder sur le site et j'ai vu qu'un des trois cadres de cette entreprise est un Boudryan, M. F. Clauss pour ne pas le nommer, donc je pense que nous devrions pouvoir trouver une piste. Je ne sais pas alors si cela sera une petite délégation, parce que vous savez que le CSEM est une institution importante. Mais cela vaut la peine d'essayer.

M. B. Geiser (au nom du PLR) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, concernant la pollution au plomb de la parcelle 6215, sur l'ancien terrain de sport du collège primaire des Esserts. Nous avons eu connaissance du contenu des courriels de Mme Laure Kordé, responsable Sol et Agriculture du SENE, du 17 mai 2023 et de celui de Mme Pascale Preisig-Ducommun, géologue, du 23 juin 2023. Ces personnes préconisent une nouvelle analyse d'un des points les plus contaminés désigné comme « S1-0.0 / 0,2-230110 » par 16 « piqûres » de 0-5 cm de profondeur réparties de manière homogène. Les analyses précédentes avaient à l'époque été faites à des profondeurs de 20-40 cm. Le sol en surface est probablement d'avantage pollué par les vapeurs de plomb de l'ancienne usine Electrona.

Voici mes questions :

Quand l'analyse complémentaire sera-t-elle effectuée ? Quand serons-nous informés du résultat ? La Commune s'engage-t-elle à déposer une couverture au sol résistante au piétinement autour des engins ? En garantit-elle la maintenance lors du renouvellement des copeaux de bois de la piste et sous l'agrès principal afin d'éviter la formation de boue au sol propice au contact, et donc à une potentielle ingestion par des enfants ? Si les résultats de ces analyses confirment un risque minime de pollution et que la Commune s'engage à renouveler les copeaux comme indiqué, nous serons satisfaits.

M. J.-M. Buschini (CC) : Permettez-moi d'être quelque peu surpris par vos questions puisque je vous ai informé des analyses faites et de l'avis du SENE, qui nous permet d'utiliser ce terrain conformément à l'emploi prévu, justement suite aux analyses. Ce dernier nous a demandé, là vous avez raison, d'être attentifs lors de changements des copeaux, de les éliminer de la façon souhaitée par ce rapport. Lorsque je vous ai joint par téléphone, vous m'avez dit que pour vous, c'était en ordre, que vous vous contenteriez de cela. Et maintenant, vous revenez avec une nouvelle demande. Certes, le SENE a aussi dit qu'éventuellement, nous pourrions faire des analyses à 5 cm du sol. Je veux bien poursuivre, mais où allons-nous nous arrêter ? Je vous rappelle que la première utilisation de cette parcelle était un terrain de sport pour l'école. Cet endroit a toujours été utilisé de cette manière-là, sans problème et sans que jamais personne ne dépose le moindre avis différent. Nous y avons couru pendant plus de 50 ans et même lorsque j'y étais élève, nous courrions à pieds nus. Alors, j'aimerais peut-être que le Conseil général se prononce, qu'il dise s'il souhaite aller plus loin dans les analyses. Si c'est le cas, je veux bien redemander une nouvelle analyse à 5 cm du sol.

M. Geiser (au nom du PLR) : M. J.-M. Buschini m'a assuré que l'analyse serait faite et que les résultats me seraient communiqués. C'est certainement suite à cela que j'ai dit que c'était OK. Mon but ce soir est de pouvoir clore cette histoire, donc j'aimerais bien pouvoir obtenir les résultats de cette analyse qui doit être faite, car je cite Mme L. Kordé dans son courriel : « une analyse supplémentaire d'un des points les plus contaminés », le numéro que j'ai cité tout à l'heure, « permettrait de lever tout doute sur le risque représenté par le sol présent sur la parcelle ».

M. J.-M. Buschini (CC) : M. Geiser, cher Blaise, tu sors un peu la phrase du contexte. C'est une éventualité qui est citée ici. Si vous estimez qu'il faut aller plus loin et qu'il faut faire cette analyse complémentaire, nous la ferons. Mais j'aimerais que le Conseil général se prononce là-dessus et, surtout, j'aimerais pouvoir réaliser ce projet. Il y a aussi d'autres Conseillers généraux, qui ne se sont pas exprimés ici, mais qui à plusieurs reprises se sont approchés de moi et m'ont demandé quand ce projet sera enfin réalisé. Personnellement, je n'ai pas fait de promesse que nous réaliserions ces analyses complémentaires. La seule promesse que j'ai faite, et nous pouvons certainement le retrouver dans le procès-verbal précédent, et de dire que nous allions demander l'avis du SENE, ce que nous avons fait. Ce dernier nous donne son accord pour créer cette place de sport et ce fitness urbain.

M. C. Buschini (en son nom) : Le glossaire en page 187 ne mentionne pas MEP. Je trouve qu'il serait bien d'expliquer les nouvelles dénominations.

M. L. D'Andrea (CC) : MEP, cela signifie un mandat d'études parallèles.

M. E. Dubois (en son nom) : Ce glossaire concerne les comptes 2022 et non pas ceux de cette année. Ce terme n'y figure pas encore.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : J'ai une question très concrète, nous avons parlé de produits locaux et j'aime bien, personnellement, l'eau du robinet, l'eau de Boudry. Est-ce que l'assemblée serait d'accord d'avoir des pots d'eau à l'entrée ? Peut-être aussi des bouteilles d'eau carbonisée, pour varier l'offre et éviter trop de perte.

M. J.-M. Buschini (CC) : Merci pour votre proposition. Toutes nos séances du Conseil communal se font, par exemple, avec les pots d'eau. Évidemment, si nous travaillons avec de l'eau en pot pour 50 personnes, cela complexifie un petit peu l'organisation pour nos concierges. Il faut des verres et ensuite les laver. C'est pour cela qu'au Conseil général, nous avons proposé d'en rester là, mais pour le Conseil communal et les autres séances de commissions, nous travaillons avec des pots d'eau. Nos concierges, avec toutes les séances qu'il y a, aussi en lien avec le projet de fusion, font tous un nombre incroyable d'heures supplémentaires, donc leur donner encore une charge complémentaire, je ne sais pas.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : Je viens avant et je remplis les carafes, ce n'est pas un problème. Je pense que les concierges doivent aussi transporter les bouteilles et les amener à la déchetterie. Est-ce que nous pourrions au moins passer au format d'un litre ?

M. J.-M. Buschini (CC) : Je proposerai de travailler avec des bouteilles d'un litre si tel est votre souhait.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : Je voulais aussi profiter de remercier le Conseil communal pour l'impression de la brochure en tout-ménage concernant les subventions. Elle est très appréciée.

M. J.-D. Böhm (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, tout d'abord félicitations pour votre nomination ! Avec votre permission, j'aimerais faire un bref rappel avant de poser ma question.

La Présidente l'y autorise.

M. J.-D. Böhm (au nom du groupe PLR) : Mesdames, Messieurs, à nouveau au sujet du fitness extérieur : en 2011, le SENE avait procédé à des sondages. Résultat, terrain pollué au plomb. Au Conseil général du 5 septembre 2011, nous en avons parlé, mais pour les Conseillers communaux de l'époque, cela ne concernait pas les terrains communaux. Le 4 juin 2014, nous votions un crédit de CHF 100'000.00 pour la gestion des matériaux pollués au carrefour rue Verdonnet, avenue du Collège, donc nous avons une partie de notre territoire pollué. En lisant le procès-verbal du 24 avril 2023, puisque je n'étais pas présent, je me suis rendu compte de quelque chose : page 21, al. 3, 7^e ligne, la phrase qui commence par « ce que je ne comprends pas » et qui se termine par « et en plus après le début des travaux ». Je trouve que c'est de très mauvaise foi, donc voici ma question : Les Conseillers communaux et notre Administration ignoraient-ils ces faits ?

M. L. D'Andrea (CC) : Désolé, mais je n'ai pas compris la question.

M. J.-D. Böhm (au nom du groupe PLR) : *Il lit les deux phrases concernées.* Est-ce que vous étiez au courant que ce terrain, depuis 2011, avait subi des pollutions ?

M. L. D'Andrea (CC) : Non.

M. J.-D. Böhm (au nom du groupe PLR) : Non ? Alors c'est encore plus grave que je pensais.

M. L. D'Andrea (CC) : Attendez, je n'étais pas au courant depuis quand il y a eu des études demandées au SENE. En 2011, je n'étais pas encore domicilié à Boudry. Pour le terrain de sport, pour le projet actuel, bien sûr que je suis au courant.

M. J.-D. Böhm (au nom du groupe PLR) : Je souhaite encore ajouter qu'à l'époque, nous avons été reçus par les cinq Conseillers communaux en fonction. Ces rapports sont donc à disposition, tout cela est consigné dans les procès-verbaux. Il ne faut pas venir dire que vous n'étiez pas au courant que ce site était pollué.

M. J.-M. Buschini (CC) : Bien entendu que nous étions au courant et c'est pour cette raison que nous avons procédé à des analyses. C'est plus ou moins moi qui suis responsable de ce dossier, donc les analyses, nous les avons faites, l'avis au SENE, nous l'avons pris, nous n'avons pas négligé les choses. Il n'y a pas de souhait de négligence de qui que ce soit.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : J'ai une question sur l'éclairage des entreprises privées. Nous avons demandé si la Commune avait écrit concernant la pollution lumineuse.

M. G. de Reynier (CC) : Oui, nous avons écrit, mais c'est vrai que nous avons précisé que nous ferions un inventaire supplémentaire pour relancer ceux qui n'avaient pas réagi. Cela n'a pas encore été réalisé et nous pourrions le faire.

M. B. Geiser (en son nom) : Je me permets de préciser que je ne suis pas du tout satisfait de la réponse de M. J.-M. Buschini qui prend les choses à la légère et qui ne veut pas faire l'analyse et qui ne veut pas mettre des copeaux renouvelés sur la piste.

M. J.-M. Buschini (CC) : Actuellement, les copeaux sont neufs, proviennent d'ailleurs, donc ne sont pas pollués. Dès le moment où nous devons les changer, nous les changerons avec de nouveaux copeaux qui ne seront pas pollués. Pour le reste, oui, je pense qu'il n'est pas utile de faire une analyse supplémentaire.

M. N. Rousseau (en son nom) : Je souhaite parler de gaz et d'électricité. Les usagers de Boudry, je l'ai cité tout à l'heure, reçoivent des acomptes de gaz et d'électricité qui sont énormes par rapport à ce qu'ils étaient encore il y a 3 ans. Je me suis permis de réagir personnellement auprès de l'entreprise, en faisant valoir que ces dernières ont fait de gros bénéfices l'année passée, que le prix du gaz a baissé, que les usagers, comme nous, obéissant aux consignes, limitent notamment le chauffage et l'électricité et j'étais étonné de voir la réponse de l'entreprise en question. Finalement, elle me disait que je pouvais payer l'acompte que je voulais. Si je n'avais pas réagi, je pense qu'ils ne m'auraient pas répondu ainsi et que d'autres citoyens, peu conscients du problème, vont payer d'immenses acomptes alors qu'ils pourraient réagir. Je demande simplement à nos autorités si elles ont un moyen quelconque pour intervenir auprès de ces deux entreprises, je parle d'Eli 10 et Viteos, dans ce sens.

M. G. de Reynier (CC) : Merci pour votre question. Il est évident que je peux traiter du problème et essayer de comprendre. Je suis moi-même consommateur de gaz et il est vrai que mon acompte a énormément augmenté, mais je n'ai pas réagi. D'ailleurs, je ne comprends pas très bien le régleur de gaz qui est passé dernièrement et qui m'a demandé de faire une photographie de mon compteur et de lui envoyer. Je pense qu'il y a quelque chose à faire et je vais m'y intéresser.

La Présidente lève la séance à 21h57.

Boudry, le 4 août 2023.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Isabelle Zürcher Vuillaume

Jenny Koller